

**Procès-verbal
Comité Technique Spécial
Interrégion Nord Picardie
16 juin 2016**

Liste des présents

Représentants du personnel

Titulaires

Samuel Desoutter (CGT)
Yann Lorin (CGT)
Jennifer Clerget (CGT)
Pascal Le Guen (SUD)

Suppléants

Ivan Praud (CGT)
Kai Fechner (CGT)
Pierre Barbet (SUD)

Représentants de l'administration

Pascal Depaepe, Directeur interrégional Nord-Picardie
Marc Talon, Directeur du projet Canal Seine-Nord Europe
Laurent Sauvage, DAST Nord-Pas-de-Calais (seulement l'après-midi)
Richard Rougier, DAST Picardie
Sandrine L'Aminot, Secrétaire Générale pour la DIR NP

Invitée

Géraldine Faupin (CGT), au titre d'expert pour le point 3

Excusées

Titulaire

Sabrina Sarrazin (CGT)

Suppléantes

Véronique Harnay (CGT)
Olivia Gonnet (CGT)

ORDRE DU JOUR

1- Approbation des procès-verbaux (Présidence : P. Depaepe / M. Talon)	3
2- Enquête CGT sur les conditions de travail en NP (Présidence : P. Depaepe)	3
3- Laboratoire de traitement des échantillons VDA (Présidence : P. Depaepe)	3
4- Suites données aux points abordés lors du précédent CTPS (pour information)	8
5- Bilans 2015 (pour information)	12
6- Activité 2016 (pour information)	16
7- Emploi (pour information)	18
8- Point sur les bases (pour information)	20
9- Questions diverses (pour information)	20

La séance est ouverte à 9 heures 55 sous la présidence de P. Depaepe pour la DIR NP et de M. TALON pour le Canal SNE.

P. Depaepe procède à l'appel des présents et constate que le quorum est atteint. Il précise que Mme Faupin est présente à titre d'experte pour les points 2 et 3.

P. Barbet (SUD) est désigné secrétaire de séance.

I. Praud (CGT) souhaite ajouter trois questions diverses à l'ordre du jour, relatives à l'étude sur les enduits peints sur le site de Bus-la-Mésière, la flotte de véhicules de l'INRAP et la ventilation des PAS par période chronologique.

P. Depaepe déclare que ces trois points sont ajoutés à l'ordre du jour.

- **1- Approbation des procès-verbaux (Présidence : P. Depaepe / M. Talon)**

- 1.1 – De la séance du 17 mars 2016**

P. Le Guen (SUD) indique que les corrections qu'il a demandées n'ont pas été reportées. De plus, le document ne possédait pas de pagination.

P. Depaepe propose à M. Le Guen de faire part de ses modifications en séance, puis de les transmettre par écrit à la Direction.

Le procès-verbal de la séance du 17 mars 2016 est approuvé à l'unanimité sous réserve des modifications apportées en séance.

- **2- Enquête CGT sur les conditions de travail en NP (Présidence : P. Depaepe)**

I. Praud (CGT) observe qu'il ne dispose pas du même ordre du jour que celui présenté par la Direction. Dans la version qu'il possède, le point II concerne l'organisation du travail des spécialistes.

S. Desoutter (CGT) explique qu'une deuxième version de l'ordre du jour a été envoyée.

P. Depaepe liste les différents points figurant à l'ordre du jour. Il rappelle qu'il a reçu une demande de la CGT au sujet de la participation de Mme Faupin au titre d'expert « sur les questions relatives à l'organisation du travail et à la mise en place d'un espace dédié aux analyses et au travail des collègues spécialistes en environnement ».

I. Praud (CGT) précise que cette demande ne concernait pas l'enquête sur les conditions de travail.

P. Depaepe en conclut qu'il a mal interprété la demande. Il propose de passer directement au point 3.

S. Desoutter (CGT) souligne qu'il n'a pas reçu les documents sous format papier.

S. L'Aminot vérifiera si l'adresse d'envoi est toujours correcte.

• 3- Laboratoire de traitement des échantillons VDA (Présidence : P. Depaepe)

P. Depaepe rappelle que des échanges ont déjà eu lieu en CHSCT sur ce sujet. La Direction a envoyé les fiches « produit » au Docteur Marlier. Elle a également travaillé sur le sujet avec le Docteur Doremus, lequel a soulevé plusieurs points. Tout d'abord, il a rappelé que le stockage des produits chimiques au domicile des agents était à proscrire. Cette pratique s'arrêtera prochainement. De plus, il conseille de travailler sous hotte lors de l'utilisation de quatre produits spécifiques à Villeneuve-d'Ascq. Le mélange de molybdate d'ammonium et d'acide chlorhydrique, notamment, donne en effet naissance à un produit qui peut s'avérer dangereux : l'acide molybdique. Pour manipuler ces produits, la Direction propose d'utiliser les installations de la base de Soissons où il existe un système de « sorbonne » (hotte à extraction laminaire).

R. Rougier explique que la base de Soissons dispose d'un laboratoire destiné à traiter les échantillons pour en extraire les pollens. Ce laboratoire a été construit par la Ville dans le cadre des travaux de rénovation du Centre archéologique. Il contient une « sorbonne », des rince-sets et des armoires de stockage séparées pour les bases et les acides neufs ou usagés. Il est utilisé entre deux et quatre jours par mois. De plus, la spécialiste des pollens a formé une technicienne pour réaliser les préparations. Le système est totalement aux normes et dispose d'un gyrophare avertisseur.

P. Le Guen (SUD) ajoute que le laboratoire est lumineux et spacieux.

I. Praud (CGT) souligne que l'avis du Docteur Doremus met en exergue le problème de la collaboration entre les bases de l'INRAP. Sur le site de Villeneuve-d'Ascq, les produits concernés sont utilisés depuis 2007. Une étude a déjà été menée par le Docteur Deschamps et des "fiches produits" ont été instaurées en 2011. L'utilisation des acides et divers produits chimiques est effectuée dans de nombreuses bases par différentes familles de techniciens qui ne se limitent pas aux géopédologues, mais incluent les céramologues, les agents qui travaillent sur les roches ou les objets métalliques, ainsi que les géomorphologues qui analysent des lames minces. Certains géomorphologues effectuent la dissolution de l'acide chlorhydrique à leur domicile. La situation nécessite une analyse plus globale et ne doit pas uniquement se concentrer sur les géopédologues. Jusqu'à présent, l'INRAP a laissé ces derniers travailler dans des lieux totalement inadaptés. Il est cependant nécessaire que la Direction s'intéresse à leurs conditions de travail, dans la mesure où ils sont appelés sur des chantiers dans toute la France. Les géopédologues de Nord-Picardie représentent un pôle d'excellence dans le domaine de l'archéo-pédologie nationale. Cette année, leur demande d'achat d'un nouveau microscope a pourtant été refusée. Les représentants du personnel demandent qu'ils disposent d'un laboratoire dédié à leurs travaux en raison des risques encourus lors de l'utilisation des produits et leur activité propre. Une liste des besoins a été dressée. Il semblerait toutefois, que la Direction ne se préoccupe pas de ce problème.

P. Depaepe réfute cette remarque.

I. Praud (CGT) déplore que les conditions de travail des géopédologues n'aient jamais été mises à l'ordre du jour d'une réunion de C.T. Depuis 2007, personne ne s'est jamais vraiment intéressé à leur situation.

P. Depaepe indique que ce problème sera désormais pris en compte. La Direction demandera à la CSP Nord-Picardie de s'intéresser, dans les meilleurs délais et en relation avec le CHS, au travail de tous les intervenants qui utilisent des produits chimiques.

I. Praud (CGT) estime que des solutions peuvent être facilement apportées. La Direction doit s'intéresser aux conditions de travail des agents.

P. Depaepe souligne que la Direction propose une solution avec l'utilisation du laboratoire de Soissons.

G. Faupin (CGT) observe qu'il est nécessaire de prendre en compte le risque routier lié aux trajets entre Villeneuve-d'Ascq et Soissons. Il serait peut-être plus propice d'installer une « sorbonne » à Villeneuve-d'Ascq.

R. Rougier précise que le coût du laboratoire de Soissons s'est élevé à 100 000 euros. Ce laboratoire est spécialisé dans l'utilisation des produits chimiques.

G. Faupin (CGT) rappelle que le Dr Deschamps proposait également d'utiliser un local ventilé et des EPI adaptés pour manipuler les produits chimiques.

P. Barbet (SUD) sollicite des précisions concernant le dispositif de maintenance en vigueur au laboratoire de Soissons.

R. Rougier explique que la maintenance est effectuée tous les six mois par le propriétaire du local.

I. Praud (CGT) estime que la Direction et les représentants du personnel doivent étudier ce dossier ensemble. Actuellement, les géopédologues travaillent dans l'endroit le plus sombre de la base. Il serait judicieux de créer pour eux, dans l'entrepôt, un espace lumineux avec des espaces de préparation et de stockage. Les membres du Comité technique font preuve d'un certain agacement car aucune évolution n'a pu être engagée depuis longtemps. L'objectif ne consiste pas à supprimer des missions, dans la mesure où des techniciens ont été embauchés pour les accomplir. En revanche, des solutions existent, qui permettraient de limiter l'utilisation de produits chimiques mais également de réaliser des économies. Malheureusement, aucune discussion sérieuse n'a été entamée sur ce dossier. Par ailleurs, des rumeurs courent, selon lesquelles la Direction souhaiterait sous-traiter les opérations concernées afin de clore le débat. Or le dossier ne doit pas être refermé de cette manière. Les géopédologues forment un pôle d'excellence reconnu.

P. Depaepe indique que les rumeurs en question proviennent d'une discussion tenue lors du dernier CHS, durant lequel l'externalisation de la préparation des produits chimiques avait été évoquée en raison du délai nécessaire pour l'installation d'un laboratoire.

G. Faupin (CGT) ajoute que cette discussion ne concernait pas spécifiquement les géopédologues, mais faisait suite à la visite d'une base où les produits étaient accessibles.

P. Depaepe précise, au sujet de la pièce ventilée, que la Direction a constaté qu'il existait un laboratoire disponible dans la région. Quant au risque routier, il est présent dans tous les déplacements professionnels ou privés. Le médecin du travail a indiqué qu'il était nécessaire de réaliser les préparations de produits chimiques sous hotte. Seul le laboratoire de Soissons est équipé d'un tel équipement.

K. Fechner (CGT) rappelle que l'utilisation des produits chimiques comprend deux phases : d'une part, la préparation avec les produits purs et, d'autre part, la manipulation avec le produit dilué. Il convient de déterminer les tâches qui devront être réalisées sous hotte.

P. Le Guen (SUD) ajoute que l'utilisation du laboratoire de Soissons ne permet pas de résoudre le problème de l'espace de travail de Villeneuve d'Ascq.

P. Depaepe précise que le problème principal est lié à l'utilisation des produits chimiques durant la phase de préparation.

K. Fechner (CGT) indique que ces préparations sont effectuées, en moyenne, trois fois par an.

P. Depaepe considère que ces opérations peuvent être effectuées à Soissons car elles ne sont pas fréquentes.

I. Praud (CGT) est d'accord pour utiliser le laboratoire de Soissons dans l'immédiat.

G. Faupin (CGT) propose d'effectuer un recensement de l'ensemble des produits chimiques utilisés à Villeneuve-d'Ascq.

R. Rougier souhaite connaître les services qui achètent ces produits.

L. Sauvage rappelle qu'un recensement a déjà été effectué par le CHSCT en 2012.

G. Faupin (CGT) précise qu'il faut également connaître le mode d'utilisation des produits concernés.

P. Depaepe indique que les quatre produits relevés par le Docteur Doremus sur la base de Villeneuve-d'Ascq sont :

l'ammonium heptamolybdate tétrahydrate de marque Normapur,

l'acide hydrochlorique Titrinorm,

l'acide ascorbique Normapur

le trisodium citrate dihydrate Rectapur.

Il existe une liste de produits complémentaires pour l'ensemble des bases comme la colle Pattex, la colle Scotch, l'encre de chine, l'eau de javel, le gel de silice, l'acide acétique, l'acétone...

S. Desoutter (CGT) déplore que personne ne connaisse le service qui passe les commandes.

R. Rougier ajoute que la seule base où sont gérés des factures d'achat de produits chimiques et des bons de retrait de produits usagés est celle de Soissons.

K. Fechner (CGT) explique que, pour les premier et troisième produits mentionnés par le docteur Doremus, le stock disponible provient de la période où le service se trouvait à l'Université de Bruxelles. Les quantités sont suffisantes pour de nombreuses années. L'acide chlorhydrique est acheté par le gestionnaire de base. Le quatrième produit correspond à un savon commandé tous les six mois, en plus des papiers filtres utilisés pour la réaction, pour un budget unitaire d'environ cent euros.

I. Praud (CGT) revient sur la question des équipements. Trois microscopes sont disponibles à Soissons, Passel et Amiens, mais ils ne sont pas interchangeables car ils ne remplissent pas les mêmes fonctions. Le Comité technique a souhaité mettre le point à l'ordre du jour pour remédier à la situation des géopédologues et inscrire des achats ou des aménagements pour l'exercice 2017. Il est nécessaire pour l'INRAP de développer son service de géopédologie.

P. Depaepe rappelle que la précédente demande budgétaire pour l'achat d'un microscope a été refusée. Il souhaite savoir comment sont réalisées les analyses et si cette demande correspond à un besoin actuel.

K. Fechner (CGT) explique qu'il bénéficie du microscope du Professeur Langohr, qui est son ancien responsable de maîtrise. Ce matériel est très ancien et tombe régulièrement en panne et ne permet pas de prises de vue photographiques. K. Fechner ajoute qu'il vient parfois prendre des photos avec le microscope d'Amiens. Cette situation n'est pas idéale.

P. Depaepe demande si le microscope de Mme Coutard à Amiens peut être utilisé.

K. Fechner (CGT) explique que ce microscope ne permet pas un agrandissement suffisant. Mme Coutard disposerait cependant d'un matériel équipé d'un objectif plus puissant. Malheureusement, dans la future base de Glisy, le matériel sera installé dans son bureau.

P. Depaepe considère que cette situation ne devrait pas poser de problème d'accès au microscope.

I. Praud (CGT) indique que M. Fechner effectue de nombreux trajets. Or le coût d'un microscope n'atteint que 15 000 euros.

G. Faupin (CGT) ajoute que le matériel d'Amiens n'est pas adapté, à plusieurs points de vue, notamment du point de vue accessibilité et faute de possibilités d'agrandissement de 1000x.

P. Depaepe précise qu'il souhaite trouver une solution en attendant l'acquisition éventuelle d'un nouveau microscope.

M. Talon propose d'utiliser les appareils de Soissons et de Passel.

K. Fechner (CGT) explique que ces deux microscopes ne répondent pas aux besoins électroniques, par exemple pour la lumière polarisée.

G. Faupin (CGT) estime qu'il faut mener une étude sur l'ensemble de la chaîne opératoire des géopédologues. Il n'est pas judicieux de scinder celle-ci en de multiples tâches différentes.

P. Depaepe reconnaît la justesse de cette remarque. Dans l'immédiat, il lui importe de trouver des solutions rapides.

K. Fechner (CGT) considère qu'il est nécessaire de mener cette réflexion sur le travail des pédologues pour profiter de la dynamique actuelle.

M. Talon indique que l'acquisition d'un nouveau microscope n'interviendra pas avant le premier trimestre 2017 dans le meilleur des cas. Il faudrait peut-être interroger l'Université de Lille afin de savoir si elle dispose de ce type de matériel.

S. Desoutter (CGT) déclare qu'il ne faut pas mettre en place de solutions provisoires destinées à perdurer dans le temps. Il faut peut-être créer un groupe de travail et prévoir un planning. Il importe d'obtenir des engagements pour 2017 sur le microscope ou l'aménagement de la base et d'évaluer le fractionnement de la chaîne opératoire du travail des géopédologues.

P. Depaepe indique qu'il demandera à la DST d'intervenir dans ce dossier.

S. Desoutter (CGT) rappelle qu'il est nécessaire de mener une étude sur les conditions de travail des géopédologues.

P. Depaepe estime que les produits chimiques stockés à Villeneuve-d'Ascq pourraient être transférés et stockés à Soissons, où la technicienne du laboratoire serait chargée d'effectuer les préparations. Concernant la chaîne opératoire, P. Depaepe contactera la DST rapidement. Quand celle-ci aura donné son accord, la Direction se rapprochera des salariés concernés.

G. Faupin (CGT) propose d'effectuer un premier point sur le travail de ces derniers avant de contacter la DST.

P. Depaepe estime que cette démarche sera inutile car les représentants du personnel ont dressé la liste des problèmes. De plus, il est nécessaire d'établir les budgets pour le 15 août.

I. Praud (CGT) souligne qu'il reste possible de communiquer des informations complémentaires par Internet.

K. Fechner (CGT) précise que son collègue de la base d'Achicourt a suivi une formation spécifique à Londres lui permettant de devenir un expert en microscopie. Il est capable de mener des études très détaillées sur les lames minces, ce qui représente un atout pour la région. De plus, il est désormais possible de réaliser des analyses XRF. Ce principe consiste à effectuer des analyses d'échantillons sur le terrain grâce à un appareil qu'il est possible de louer pour un budget de 3 000 euros, plus le déplacement d'un technicien depuis Paris. Avec ce système, il est possible d'effectuer 1 000 à 1 500 analyses dans la semaine. Le prix d'un devis récent pour 184 analyses classiques, en laboratoire, se situait à 18 000 euros. De nombreuses entreprises utilisent désormais les analyses XRF. L'INRA, en revanche, ne souhaite plus réaliser d'analyses pour le compte de l'INRAP car il s'estime surchargé de

travail par ce dernier. Les analyses classiques sont désormais effectuées dans un laboratoire qui utilise les mêmes méthodes pour des prix un peu plus élevés.

I. Praud (CGT) souligne que la préparation pourrait être écartée de la chaîne opératoire grâce au XRF, à condition de calibrer efficacement ce dernier. Une discussion s'avérerait nécessaire avant de contacter la DST afin de cibler les besoins. Il est nécessaire de construire un dossier détaillé.

P. Depaepe prend note de cette remarque.

K. Fechner (CGT) ajoute que certaines analyses ont été accomplies en laboratoire sur des échantillons en provenance du site de Bezannes. Les résultats pourraient être comparés aux analyses XRF pour effectuer la calibration.

M. Talon s'enquiert de la taille de la machine.

K. Fechner (CGT) répond qu'elle n'est pas très encombrante et peut être manipulée sur le terrain.

P. Le Guen (SUD) souhaite connaître le volume de produits chimiques à transférer de Villeneuve-d'Ascq à Soissons.

K. Fechner (CGT) indique que ces volumes sont faibles et représentent à peine dix bouteilles de deux litres.

I. Praud (CGT) observe qu'il serait nécessaire d'intégrer, dans l'étude de la chaîne opératoire, le cas des salariés possédant des restrictions médicales.

M. Talon demande si le microscope peut être polyvalent avec les autres métiers.

I. Praud (CGT) explique que chaque microscope est spécifique. Il coûterait plus cher de rendre les microscopes polyvalents que d'en acheter un neuf.

K. Fechner (CGT) précise qu'il n'avait pas demandé de microscope fortement grossissant (x1000) à ce stade pour une question de budget, dans le but d'étaler les dépenses sur plusieurs années.

I. Praud (CGT) indique que les solvants utilisés pour la constitution des lames minces sont cancérigènes ou allergènes. Les blocs servant à leur préparation sont à stocker de manière adaptée, les lames minces sont, elles, pas reconnues comme nocives (sous verre).

L. Sauvage se demande si l'espace dévolu à la Pilaterie à Villeneuve d'Ascq est suffisamment ventilé pour permettre le traitement des échantillons.

I. Praud (CGT) répond qu'il n'existe aucun danger car les solutions sont diluées à 10 % dans les préparations utilisées au quotidien.

G. Faupin (CGT) rappelle l'importance de mener une réflexion sur l'utilisation de l'ensemble des produits et sur la globalité de la chaîne opérationnelle. Face à chaque risque, il sera nécessaire d'établir une procédure.

L. Sauvage cite l'exemple de l'eau oxygénée, dont l'utilisation a été interdite. Les risques concernent à la fois la santé et l'environnement.

G. Faupin (CGT) ajoute que l'étude devra permettre d'établir l'ensemble des produits utilisés, leur rythme d'utilisation et les personnes concernées.

R. Rougier précise qu'à Soissons, une société spécialisée effectue deux fois par an l'enlèvement des déchets chimiques. Le volume représente environ 25 litres et le coût de l'opération se monte à 500 euros.

P. Le Guen (SUD) estime qu'il serait peut-être judicieux de mutualiser les enlèvements de déchets au niveau régional.

K. Fechner (CGT) précise qu'il existe une différence entre les lames minces et les blocs qui servent à leur préparation. Des allergies peuvent survenir quand on réalise des lames minces. Un local ventilé s'avère donc indispensable. Les blocs doivent également être stockés dans des zones spécifiques. K. Fechner précise qu'il stocke les siens dans son local extérieur, qui est aéré. Quant aux produits usagés, ils sont transportés dans une déchetterie, sans impact financier. Enfin, les personnes particulièrement sensibles peuvent travailler en portant des masques et des gants.

G. Faupin (CGT) indique que le réfrigérateur utilisé pour le stockage des échantillons à Villeneuve-d'Ascq est ancien et menace de tomber en panne.

P. Depaepe propose de transporter à Villeneuve-d'Ascq un réfrigérateur inutilisé qui se trouve dans la cave du site d'Amiens.

Une pause est observée entre 11 heures 30 et 11 heures 45.

- **4– Suites données aux points abordés lors du précédent CTPS (pour information)**

- **4.1 – pour la DIR NP (Présidence : P. Depaepe)**

Point sur la formation

P. Depaepe remet aux participants la version papier du graphique qui s'avérait difficilement lisible dans le document informatique. Ce graphique souligne que le taux d'absence aux formations NPI en 2015 est peu important et que le nombre de formations d'hygiène et de sécurité est élevé. Celles-ci concernent essentiellement les brevets et recyclages de sauveteur-secouriste, les compétences des membres du CHSCT et les travaux à proximité des réseaux. La Direction avait constaté qu'il manquait des secouristes dans les effectifs et a augmenté le nombre de formations. Les sessions sur les travaux ont pour but de se mettre en conformité avec la future réglementation qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Les autres formations qui se sont renforcées se rapportent aux modules de découverte de SIG et au DIF sur le colloque scientifique. P. Depaepe regrette le manque des formations pour les techniciens. La Direction souhaite demander aux représentants du personnel de travailler sur l'élaboration du futur plan de formation qui sera proposé à la DRH de Paris. Ce sujet sera mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion. Des éléments d'analyse seront fournis pour les années 2013 et 2014.

S. L'Aminot demande si le format des documents convient aux élus.

Y. Lorin (CGT) estime que les documents permettent d'obtenir une première approche du bilan de la formation. En étudiant les chiffres, il a pu conclure qu'il était nécessaire d'adapter des formations aux techniciens et aux métiers scientifiques de l'INRAP. Ces formations sont en effet compensées par des demandes de DIF. La sécurité représente 37,4 % du total des stages de formation, contre 35 % pour la culture, 10,4 % pour l'informatique, 6,3 % pour le management, 3,8 % pour le droit et la gestion ainsi que 3,4 % pour la communication.

P. Depaepe rappelle que la situation de 2015 est particulière au niveau hygiène et sécurité en raison du nombre de formations sur le secourisme et les réseaux.

Y. Lorin (CGT) souligne que le nombre de demandes de formation par rapport aux effectifs semble moins important à Villeneuve-d'Ascq que dans les autres bases de la région.

P. Depaepe observe que cette information est particulièrement intéressante. Il serait judicieux d'organiser une réunion spécifique sur le bilan formation.

S. Desoutter (CGT) demande que les données soient communiquées sous format numérique. Il serait souhaitable d'ajouter une colonne sur le profil des salariés qui souhaitent des formations.

Y. Lorin (CGT) demande si la DIR dispose désormais de toutes les informations de la part du siège.

P. Depaepe le confirme. Les informations demandées sont disponibles pour 2013 et 2014, mais elles risquent d'être moins détaillées.

S. Desoutter (CGT) désire disposer de ratios sur le nombre de demandes refusées.

P. Depaepe observe qu'il sera difficile de fournir ces informations car elles n'existent pas sous forme numérique. Elles devront être recherchées manuellement.

S. Desoutter (CGT) estime qu'il serait judicieux de mener ce travail au moins pour l'année 2015.

S. L'Aminot considère qu'il faudrait missionner une personne pour analyser les demandes de formation. Malheureusement, les informations seront tronquées car la DIR n'est pas forcément informée des refus provenant du siège.

P. Depaepe indique que les renseignements en question ne figurent pas dans le bilan de formation national.

S. Desoutter (CGT) rappelle qu'aucun bilan n'a été présenté depuis deux ans.

P. Depaepe reconnaît qu'il serait intéressant de comparer les demandes par rapport aux formations réellement suivies.

P. Le Guen (SUD) demande si des données sont disponibles sur les formations longues.

S. L'Aminot explique que ces éléments ne concernent pas le document.

P. Le Guen (SUD) estime qu'il serait intéressant d'en disposer. De plus, il serait judicieux de créer différentes rubriques dans le document entre les formations techniques, scientifiques, administratives et informatiques afin de connaître les différentes répartitions.

P. Depaepe précise que les rubriques mentionnées correspondent à celles du système informatique.

S. L'Aminot propose de créer quatre rubriques principales.

P. Le Guen (SUD) observe que certains types de formation comme le DIF ou les bilans de compétences n'entrent dans aucune catégorie.

P. Depaepe conseille d'ajouter une rubrique « divers ».

S. Desoutter (CGT) estime qu'il faudrait reprendre les rubriques existantes du service formation.

P. Le Guen (SUD) souligne qu'il existe des problèmes de répartition géographique des formations au plan national. Il est satisfaisant de constater que ce type de problème n'apparaît pas au sein de l'interrégion Nord-Picardie.

S. L'Aminot observe que les inégalités de répartition concernent davantage les profils.

P. Le Guen (SUD) estime qu'il faut prendre en considération l'évolution du personnel et l'intégration des nouveaux embauchés dans les formations, par exemple en les formant aux spécificités géologiques de la région.

S. L'Aminot propose d'adapter les modules de formation relatifs, par exemple, au traitement ou à l'enregistrement du mobilier.

S. Desoutter (CGT) estime que la DIR doit se doter d'un outil d'analyse des besoins.

P. Depaepe déclare que la Direction a pris note des demandes des élus. Il propose de leur envoyer les données de la formation sur les trois dernières années le plus rapidement possible. Il serait souhaitable d'organiser une réunion sur les besoins de formation régionaux à communiquer à la DRH nationale.

P. Le Guen (SUD) souhaite des formations précédant la mise en place de nouveaux outils informatiques.

P. Depaepe propose de créer un groupe de travail de trois ou quatre personnes sur ce sujet et d'organiser la réunion vers la mi-septembre.

K. Fechner (CGT) fait part de son intérêt à participer à ce groupe de travail.

P. Depaepe demande aux membres du CT de lui communiquer rapidement le nom des candidats pour le groupe de travail ainsi que leurs dates d'indisponibilité sur septembre.

I. Praud (CGT) demande si des personnes extérieures au CT peuvent participer au groupe de travail.

P. Depaepe préfère que le groupe de travail soit uniquement composé de membres du CT.

Point sur les inventaires

P. Depaepe confirme que la Direction souhaite mettre en place une formation sur la tenue des inventaires avec Excel. Toutefois, en raison du déménagement du mobilier archéologique des bases d'Amiens et de Villers-Bretonneux, la personne chargée d'organiser ces formations en Picardie est surchargée de travail. Le projet sera donc décalé.

I. Praud (CGT) propose de suivre ce sujet dans le groupe de travail.

L. Sauvage souligne que ces formations seront également déployées dans le Nord-Pas-de-Calais, mais elles seront différentes car le cadrage des inventaires n'évoluera pas avec la fusion des deux régions. Un projet de formation est à l'étude pour les techniciens.

P. Le Guen (SUD) demande si une uniformisation des inventaires est prévue.

R. Rougier répond négativement. D'autres sujets sont prioritaires pour le SRA.

Point sur les RFO en cours

P. Depaepe indique qu'il n'a pas eu le temps de travailler sur ce sujet.

Point 9 – Enquête CGT sur les conditions de travail en NP

P. Depaepe souligne que ce point est inscrit en questions diverses. La Direction a apporté une réponse au sujet du questionnaire. Celle-ci devrait servir de base à une discussion.

Point sur la couverture réseau de Bouygues Telecom

P. Depaepe explique que ce problème a été évoqué en CHSCT. Une saisine a été envoyée au président du CHSCT national sur la qualité du réseau et du matériel téléphonique. Ce point était prévu à l'ordre du jour de la dernière réunion du CHSCT national. S'il est possible de délivrer des appels d'urgence en absence de couverture réseau, le problème de l'utilisation du téléphone reste entier.

P. Le Guen (SUD) souligne que le siège a envoyé une note au sujet de la facturation des transferts d'appel entre téléphones.

P. Depaepe précise qu'il est simplement nécessaire de justifier le caractère professionnel des renvois. Il suggère de supprimer ce point.

I. Praud (CGT) propose d'attendre préalablement les informations en provenance du CHSCT.

P. Le Guen (SUD) s'informe du délai de mise en place de l'interopérabilité des réseaux en France.

P. Depaepe indique que cette unification est prévue à partir du 1^{er} janvier 2018.

Point sur les nominations au choix

P. Depaepe déclare qu'il n'a pas reçu d'informations de la part de la DRH sur ce sujet.

Point sur le tableau des 75/25

P. Depaepe explique que la Direction a travaillé sur ce sujet avec le CHSCT. Le tableau doit être corrigé car seuls 12 cas ont été recensés au lieu de 15. Les agents ont été reçus individuellement. Le CHSCT a émis le souhait d'obtenir la typologie des agents. L'ancienneté moyenne est de 11,8 ans, mais les écarts se situent entre 1 et 22 ans. Il apparaît que les plus anciens salariés ne sont pas forcément concernés. Les raisons des dépassements sont essentiellement financières.

P. Le Guen (SUD) estime qu'il faut traiter différemment les cas des dépassements en fonction de leur durée. Seuls quatre agents affichent un dépassement important. Il serait nécessaire de trouver des solutions alternatives telles que des formations pour les agents qui ne désirent pas rester dans leur centre.

P. Depaepe précise que les agents concernés sont des techniciens de fouille, à l'exception d'un seul. Les réponses principales qu'ils ont apportées lors des entretiens résident dans leur souhait de travailler sur le terrain, le besoin de disposer d'un complément de salaire, l'absence de compétences pour effectuer un autre travail et le désir de ne pas rester à l'intérieur du centre de recherche. Il serait possible d'agir sur le troisième point en proposant des formations continues. En revanche, les agents concernés, hormis un seul, souhaitent limiter à 50 % les activités nécessitant de grands déplacements. Par ailleurs, ils ne désirent pas suivre la formation Zotero.

M. Talon estime que l'intérêt porté à celle-ci dépend de la formation initiale des agents.

P. Depaepe ajoute qu'il n'abandonnera pas la promotion de cette formation.

4.2 – pour le Canal SNE (Présidence : M. Talon)

Aucune suite n'était à donner.

Une pause est observée de 12 heures 45 à 14 heures 15.

• 5– Bilans 2015 (pour information)

5.1 – pour la DIR NP (Présidence : P. Depaepe)

5.1.1 – Complément aux données fournies lors du CT-S du 17/03/2016 sur l'activité opérationnelle

P. Depaepe explique que la Direction a complété les données avec les jours de fouilles par phase et par profil.

S. Desoutter (CGT) souligne qu'il manque les informations des budgets prévisionnels. Seul le réalisé a été fourni.

S. L'Aminot confirme que les données se rapportent uniquement aux journées de 2015. L'analyse doit permettre de connaître le personnel qui travaille en permanence sur le terrain.

S. Desoutter (CGT) regrette qu'il soit impossible de comparer ces données par rapport à la phase études. Il faudra intégrer, à partir du code « opération », les éléments sur les techniciens affectés à un poste de fouilles.

P. Depaepe précise que ces éléments peuvent uniquement être fournis pour les opérations clôturées.

S. L'Aminot explique que les profils ne sont pas toujours correctement précisés dans les relevés de temps.

S. Desoutter (CGT) estime que le problème provient de l'affectation unique des salariés dans leur profil RH. Les documents étant préremplis, des décalages importants peuvent apparaître.

S. L'Aminot souligne que les assistantes opérationnelles saisissent désormais ces informations. La qualité des renseignements s'est sans doute améliorée.

S. Desoutter (CGT) s'avoue surpris du nombre de décimales dans certains chiffres.

S. L'Aminot indique qu'elle n'a trouvé aucune explication à ce phénomène.

S. Desoutter (CGT) estime qu'il faudrait fournir les éléments prévisionnels établis lors des montages d'opérations.

S. L'Aminot explique que la fourniture de ces informations nécessiterait un retraitement manuel qui risquerait de s'avérer long.

S. Desoutter (CGT) observe que les informations sont incomplètes, par exemple au niveau de la topographie ou du nombre de techniciens dans certaines opérations. Parfois, le nombre de jours de présence de certains techniciens dépasse celui du RO.

L. Sauvage observe que ces écarts peuvent être justifiés par des opérations post-fouilles.

S. Desoutter (CGT) note qu'aucun RO n'est mentionné pour l'opération de Rue.

R. Rougier explique qu'il a rempli le rôle de RO dans cette opération.

P. Depaepe souligne que cet exemple est typique des problèmes de saisie.

S. L'Aminot estime qu'il serait nécessaire de reprendre le déroulement de toutes les opérations en détail.

S. Desoutter (CGT) souhaite des précisions sur la ligne « techniciens spécialisés » qui apparaît pour certains chantiers.

S. L'Aminot explique que ce profil concerne principalement la DAO.

S. Desoutter (CGT) estime qu'il serait nécessaire d'approfondir certaines informations. Il souhaite également obtenir ces données sous format numérique en intégrant le montage des opérations. Dans le cas de l'opération de Hordain, le RO a effectué 75 jours de terrain. Le nombre de jours total des techniciens représente 415 jours, ce qui correspond à six personnes.

L. Sauvage explique que le budget initial représentait la moitié de ce chiffre, mais qu'il a littéralement explosé.

S. Desoutter (CGT) ajoute que le nombre de techniciens est passé à 24 dans le réalisé.

I. Praud (CGT) souligne que cette situation provient du turnover dans les opérations. Dans cet exemple, il a fallu quatre personnes pour remplir un poste de technicien. Or la Direction avait indiqué qu'aucun turnover ne serait observé.

P. Depaepe précise que la Direction n'a jamais tenu ces propos. Le turnover est nécessaire pour pallier les absences pour congés ou maladie. La Direction n'est pas satisfaite de recourir au turnover, mais elle se trouve face à d'importants problèmes de planification des absences.

S. Desoutter (CGT) indique que le rapport entre les postes et le nombre de personnes qui les ont occupés est de 4 pour 1 à Hordain et de 3 pour 1 à Lille, rue de Tournai. Dans la majorité des cas, il est en moyenne de 2 pour 1. La situation est correcte dans seulement sept opérations sur 24.

S. L'Aminot s'informe des préconisations des élus du CT.

S. Desoutter (CGT) reconnaît qu'il est impossible d'atteindre un taux de 1 pour 1. Un taux de 2 pour 1 serait satisfaisant. Il est nécessaire de créer des équipes plus stables. Les élus ont l'impression que le personnel initialement prévu est utilisé pour d'autres tâches. Quand des personnes viennent une seule journée sur un chantier, il est difficile de les intéresser à leur travail. A Tillé, 42 % des techniciens sont restés moins de cinq jours. Sur le site de la rue de Tournai, 97 % du personnel est venu pour une durée inférieure à 75 % du temps total du RO. Les élus du CT souhaitent que la gestion des équipes soit stabilisée.

S. L'Aminot observe que certains agents souhaitent parfois changer de chantier.

S. Desoutter (CGT) souligne que les écarts concernent essentiellement les opérations d'une durée supérieure à dix semaines. Il serait nécessaire que la Direction impulse un changement pour améliorer la situation.

L. Sauvage explique que, lors d'une opération, la méthode consiste à gérer au mieux les équipes autour d'un noyau dur de techniciens.

R. Rougier ajoute que les RO doivent compenser les absences en permanence. Ils reçoivent un nombre important de demandes de congés. Plus l'opération est longue, plus le turnover est élevé. Dès lors qu'un retard est pris en fin de chantier, des renforts sont nécessaires. Une période de congés scolaires est toujours comprise dans une opération de dix semaines. Le remplacement des salariés qui partent en vacances augmente d'autant le nombre de personnes ayant travaillé sur le site.

S. Desoutter (CGT) observe que, dans ce cas, le rapport s'établit à deux personnes pour un poste. Ce principe n'explique pas les rapports de trois ou quatre pour un.

I. Praud (CGT) s'informe de la façon dont sont constituées les équipes.

R. Rougier explique qu'un RO est nommé, puis une liste d'intervenants est dressée avec un nombre de jours de travail théorique. Les absences déjà connues sont retranchées. Si le déficit d'heures correspond à un ETP, une personne supplémentaire est prévue. De plus, un agent supplémentaire est ajouté en cas de besoin. Chaque semaine, le RO étudie le temps réellement passé sur le chantier. En cas de retard, si aucun agent n'est disponible, il reste possible de demander de prolonger le chantier. Actuellement, les RO attendent encore des dates de vacances d'été de la part des agents.

I. Praud (CGT) considère que des prévisions peuvent être effectuées pour les opérations qui se déroulent pendant les congés d'été.

L. Sauvage explique que des propositions sont présentées au RO pour constituer l'équipe. L'avis des techniciens est également requis.

M. Talon ajoute qu'il est parfois nécessaire de réaffecter des agents à d'autres chantiers quand une opération ne peut débuter le jour prévu.

S. Desoutter (CGT) souligne que ce type de situation reste exceptionnel. La gestion des congés génère au maximum le doublement du personnel sur les postes, soit un rapport de deux pour un.

M. Talon observe qu'il serait préférable d'effectuer l'analyse avec le nom des agents afin de connaître leur spécialité.

R. Rougier explique que l'équipe évolue souvent en fonction du déroulement de l'opération. Il estime que certains agents manquent de motivation.

I. Praud (CGT) considère que tous les nouveaux entrants sur un chantier doivent être pris en charge par les techniciens habituels.

P. Depaepe explique que les opérations dans la Somme sont de plus en plus petites, ce qui entraîne une diminution du nombre de personnes par chantier. L'idéal consisterait à garder la même équipe tout au long d'un chantier, mais il est impossible d'y parvenir.

S. Desoutter (CGT) considère qu'il faut se donner les moyens d'y arriver. Dans certains chantiers, aucun technicien n'était présent en permanence. Le noyau dur n'est pas resté jusqu'au terme de l'opération.

I. Praud (CGT) précise que les élus comprennent les contraintes de management liées aux absences. Il faudrait trouver des solutions pour atteindre une plus grande stabilité dans les équipes.

S. Desoutter (CGT) estime que, sur les chantiers, les noyaux durs ne sont peut-être pas suffisants. De plus, il serait judicieux de rappeler toujours le même technicien en renfort. Il est possible de mener une analyse à partir des chiffres fournis par la Direction. S. Desoutter propose de créer un groupe de travail.

S. L'Aminot souligne qu'il faudrait une personne supplémentaire au service RH pour effectuer la préparation des données.

R. Rougier précise que les contraintes de délais se renforcent sur les chantiers. Avant la clôture de ces derniers, il est souvent nécessaire de faire appel à des renforts.

S. Desoutter (CGT) rappelle que le devoir des élus consiste à alerter la Direction sur les conséquences de cette situation sur le personnel et sur le travail administratif.

P. Depaepe déclare que la priorité concerne actuellement le programme de formation. La Direction complètera le tableau des données. Elle étudiera également une application rigoureuse de l'article 47 du règlement intérieur sur les prises de congé, dans la mesure où 60 % des indisponibilités sont liées aux congés payés, aux RTT et aux arrêts maladie. P. Depaepe ajoute qu'il réfléchira avant d'exiger l'application de l'article 47.

I. Praud (CGT) souligne que l'application immédiate de cet article pourrait générer des problèmes. Il serait préférable d'effectuer une communication pédagogique à long terme sur le sujet.

S. Desoutter (CGT) rappelle qu'en 2016, la Direction a envoyé un mail pour demander aux salariés de poser leurs congés avec trois mois d'avance.

P. Depaepe observe que de type de demande est effectué chaque année. De plus, il n'a jamais déclaré que l'article serait appliqué à la lettre du jour au lendemain.

S. Desoutter (CGT) propose d'effectuer chaque année une analyse sur les résultats de l'exercice précédente.

S. L'Aminot répond positivement à cette demande.

P. Depaepe précise qu'un agent à temps plein dispose de 52 jours de congés par an, voire 54 s'il bénéficie du fractionnement des congés.

I. Praud (CGT) rappelle que les représentants du personnel avaient déjà suggéré de créer des brigades de remplacement qui tourneraient sur les différents chantiers afin de compenser les absences. Il s'avère nécessaire de disposer de périodes de stabilité sur les chantiers. Il serait judicieux de commencer à créer ces brigades sur la base du volontariat.

P. Le Guen (SUD) observe que les agents désirent essentiellement être affectés à un site précis.

5.1.2 – Primes de suppléance du dernier semestre 2015

P. Depaepe explique que les dossiers concernés se trouvent au siège. Le processus est désormais plus fluide entre la DIR et la DRH du siège.

S. L'Aminot précise que les dossiers sont actuellement en possession de la gestionnaire RH ou de l'agent comptable. La DIR ne dispose d'aucun moyen d'agir.

P. Depaepe ajoute que les dossiers ont normalement été traités. Il reste peut-être quelques paiements à effectuer.

I. Praud (CGT) observe que les primes n'ont pas été versées au premier trimestre comme prévu. Les élus du Comité technique ont préparé une saisine dont il effectue la lecture : *« des problèmes de paiement des indemnités de suppléance archéologique ont été constatés depuis plusieurs années sur la région, notamment en termes de délai entre le service paye et la date de mise en paiement. Bien que la majorité des cas aient été réglés en 2015, ce délai avoisine six mois alors que, selon la DG 120, le versement doit être effectué au trimestre. Quelles dispositions comptez-vous prendre pour raccourcir ce délai et ainsi vous conformer à la DG 120 ? »*

S. L'Aminot explique qu'il existe plusieurs étapes entre le service paye et le paiement. Quand l'agent a établi sa déclaration, il doit la transmettre au gestionnaire RH, qui la fait signer par son supérieur hiérarchique avant de l'envoyer au siège. Le délai peut s'avérer long. Le retard actuel est lié au processus de paiement.

S. Desoutter (CGT) indique que les élus souhaitent effectuer une saisine car le problème semble se situer au niveau du siège.

S. L'Aminot souligne qu'il existe d'importantes disparités au niveau des dates de versement.

I. Praud (CGT) observe que la situation s'est assainie grâce au travail de la Direction ; les retards de 2015 ont ainsi été rattrapés. Il propose d'attendre la fin de l'exercice 2016, au lieu d'envoyer la saisine, afin de vérifier si la situation s'améliore.

P. Depaepe précise que la DIR ne peut avoir connaissance d'un retard de paiement chez un agent.

J. Clerget (CGT) ajoute que les retraits sur salaire sont généralement effectués beaucoup plus rapidement que les versements de primes.

P. Le Guen (SUD) regrette que la CGT n'ait pas demandé à SUD d'être associé à la saisine dont ils approuvent la demande.

S. Desoutter (CGT) constate qu'il existe toujours un délai de trois mois entre l'envoi des documents à la DIR et le paiement.

P. Depaepe indique qu'un bilan sera effectué en fin d'année. La Direction reste disponible si des agents rencontrent des problèmes dans le versement de leurs primes.

5.2 – pour le Canal SNE (Présidence : M. Talon)

M. Talon précise que les élus disposent du bilan des primes de suppléance pour l'ensemble des agents depuis le début du projet. Le deuxième tableau se rapporte aux temps réalisés en jours hommes, qui ont été corrigés.

I. Praud (CGT) demande si les primes sont versées tout au long de l'année.

M. Talon confirme qu'elles le sont en général. Des agents formés sur le terrain ont pu obtenir des primes de catégorie supérieure. Les primes sont versées à partir d'un certain nombre de jours hommes passés sur le terrain. En cinq ans de présence sur le chantier, un salarié a pu passer deux catégories supérieures.

S. Desoutter (CGT) indique qu'en l'absence de la spécialiste canal SNE dans le Comité technique, les élus ne peuvent déterminer si les salaires sont cohérents.

• 6– Activité 2016 (pour information)

6.2 – pour le Canal SNE (Présidence : M. Talon)

M. Talon explique que les élus disposent du tableau des temps réalisés à fin avril 2016. Une opération de diagnostic a dépassé le délai imparti à Noyon. Au niveau des fouilles, l'opération de la plateforme de Marquion est achevée. Entre le Nord-Pas-de-Calais et la Picardie, la prise en charge des inventaires est différente. Le nombre de caisses rouges s'établit à 2 000. Des reversements ont été effectués aux CCE. Concernant la recherche, deux PAS ont été acceptés, ainsi que le budget pour les

colloques en France. Une exposition d'information pour la population a par ailleurs été installée à bord d'une péniche à Longueil-Annel. Elle sera ouverte hors saison pour les visiteurs scolaires et le grand public. Concernant la reprise des diagnostics, les différents marchés ont pu être lancés après la création de la société de projet qui remplace le partenariat public-privé. Les différents élus locaux souhaiteraient que Rémi Pavros soit nommé président de cette société. Les diagnostics devraient débuter à partir de novembre ou de décembre. Il reste environ 1 000 hectares à explorer, le chantier ayant pris du retard. Enfin, un nouvel appel à candidatures doit être effectué pour les fouilles. Il ne sera pas nécessaire que les candidats soient compétents sur l'ensemble des périodes chronologiques.

I. Praud (CGT) déclare que les élus ont rédigé une saisine car l'activité du canal SNE gagnerait probablement à être intégrée à la DIR NP. Il en effectue la lecture : *« La création de la base archéologique du canal Seine-Nord-Europe, entièrement justifiée au départ, pose question aujourd'hui sur sa pérennité. Etant donné la fin et/ou le fort ralentissement des opérations de diagnostic et de fouilles sur le canal, peut-on envisager sa fermeture car il accueille principalement aujourd'hui quatre agents, et basculer l'activité et les opérations à venir sur la Direction Interrégionale des Hauts-de-France ou Nord-Picardie ? »*

M. Talon précise que l'activité liée au canal SNE reprend. La première tranche des crédits européens a été versée. Des appels d'offres ont été lancés pour les travaux de la première section. De plus, le projet « canal SNE » au sein de l'INRAP dispose d'un budget, de journées hommes et de marchés indépendants. Par ailleurs, la DIR ne dispose peut-être pas de la capacité de gérer des fouilles sur une surface de 600 hectares. Enfin, un délai de six mois serait nécessaire pour fermer la base.

P. Le Guen (SUD) estime qu'une surface de 600 hectares ne génère pas une activité très importante.

M. Talon explique que cette surface est disséminée dans la région.

S. Desoutter (CGT) souligne qu'en raison du niveau d'activité actuel, les élus estiment qu'il serait bénéfique pour la DIR d'intégrer le chantier du canal SNE.

P. Depaepe observe qu'il subsiste des incertitudes dans ce dossier. De plus, Il n'est pas évident que la DIR NP puisse absorber l'activité du canal SNE. Des renforts venus d'autres régions seraient vraisemblablement nécessaires. Si le chantier était confié à la DIR NP, le travail serait bien entendu réservé en priorité aux agents de celle-ci. Deux autres difficultés seraient liées aux locaux et à la place disponible pour le stockage du mobilier. Par exemple, le CEE de Ribemont-sur-Ancre ne peut pas absorber la totalité du mobilier de la Somme. Enfin, la gestion administrative du projet pourrait générer une surcharge de travail qui mettrait la DIR NP en péril.

S. Desoutter (CGT) demande si la Direction a déjà évoqué ce sujet avec le siège.

M. Talon affirme que le siège suit avec intérêt les évolutions légales du projet du canal Seine-Nord-Europe.

P. Depaepe précise que le problème est principalement lié au volume des fouilles qu'il sera nécessaire d'effectuer.

M. Talon ne pense pas qu'Antea, par exemple, soit intéressé par la réalisation de fouilles en Picardie.

I. Praud (CGT) ajoute que la question principale concerne le personnel.

P. Depaepe souligne que la base de Passel se situe à proximité du canal. S'il était nécessaire de faire appel au personnel du Nord-Pas-de-Calais, aucune modification de la structure immobilière ne serait nécessaire. Le problème concernerait les agents des autres régions. Les principales inquiétudes se situeraient cependant au niveau du stockage du mobilier archéologique.

M. Talon rappelle que le projet MAGEO doit se dérouler parallèlement à celui du canal SNE. L'intégration de l'activité du canal SNE à la DIR NP pourrait générer des mouvements de personnel en provenance d'autres régions, ce qui nécessiterait d'augmenter les capacités d'accueil.

P. Le Guen (SUD) considère qu'il pourrait être moins onéreux de louer un local de stockage. Pour l'instant, il existe de nombreuses inconnues au sujet de l'activité dans la région.

P. Depaepe précise que, sur les 16 derniers mois, l'INRAP a reçu 63 sollicitations de fouilles. Treize d'entre elles lui ont été attribuées, mais il reste encore 21 dossiers en attente. 29 dossiers ont par ailleurs été confiés à la concurrence ou n'ont pas obtenu de suite. Les organismes concurrents sont principalement la DAPCAD, Eveha, Arkemine et Archeopole.

I. Praud (CGT) souhaite obtenir une interruption de séance.

La séance est interrompue de 16 heures 10 à 16 heures 20.

I. Praud (CGT) déclare que les élus du Comité technique maintiennent leur saisine. Celle-ci sera transmise à la Direction la semaine suivante.

6.1 – pour la DIR NP (Présidence : P. Depaepe)

P. Depaepe explique qu'il existe des inquiétudes sur les diagnostics, dans la mesure où le nombre de prescriptions est faible. Des concurrents sont présents sur le marché et aucune évolution n'est survenue depuis le mois de mars. Actuellement, le Conseil général du Pas-de-Calais s'empare de nombreux diagnostics. La métropole d'Amiens réalisera tous les diagnostics pour la construction de sa ligne de bus propres. Il semblerait que la Ville de Douai ait lancé une réflexion sur la création d'un EPCC qui proposerait ses services aux collectivités territoriales.

L. Sauvage ajoute qu'un effet de charge de travail importante apparaît dans les collectivités. L'INRAP récupère des opérations chez celles-ci car il propose des délais de réalisation plus rapides.

S. Desoutter (CGT) s'informe des conséquences de cette situation pour l'Institut.

L. Sauvage explique que le plan de charge des diagnostics est important en fin d'année.

R. Rougier précise que des opérations sont prévues sur des surfaces de plusieurs dizaines d'hectares. L'activité s'améliorera au deuxième semestre.

L. Sauvage explique que des dossiers anciens ont été réactivés.

R. Rougier indique que des chantiers de fouilles ont été lancés récemment. Cinq sont en cours, mais il ne s'agit pas d'opérations importantes. Certaines n'ont pas été soumises à consultation car elles étaient urgentes, comme celles de Crépy-en-Valois et de Breuil-le-Sec. Quelques opérations ont été contractualisées en groupement avec le département de l'Aisne. Elles débiteront en 2017.

I. Praud (CGT) demande si la volonté du Conseil général de l'Aisne est de développer ce type de contrats.

R. Rougier répond que ce principe permet de proposer des offres plus concurrentielles. Les inconvénients se situent au niveau des responsabilités ainsi que des conditions et horaires de travail

P. Le Guen (SUD) demande si l'INRAP garde la primauté scientifique du contrat.

R. Rougier répond qu'il est parfois obligé de donner des compensations au Conseil régional dans ce domaine. Dans ce cas, il demande que l'Institut gère les études spécialisées. Il tente toujours d'imposer l'INRAP comme mandataire du groupement auprès de l'aménageur. Dès lors, l'INRAP supporte l'ensemble de la gestion de l'opération et peut imposer ses ordres.

S. Desoutter (CGT) s'informe de l'activité des fouilles au deuxième semestre.

R. Rougier indique que divers dossiers sont en attente de réponse.

L. Sauvage ajoute qu'une petite prescription de fouilles est prévue en Nord-Pas-de-Calais en septembre. Des consultations sont en cours pour d'autres opérations.

P. Barbet (SUD) souligne que, selon ses informations, dix dossiers seraient en signature dans la Somme, la moitié concernant le parc éolien.

R. Rougier précise que 40 dossiers de parc éolien sont en attente en Picardie.

7- Emploi (pour information)

7.1 – Pour la DIR NP (Présidence : P. Depaepe)

7.1.1 – ETP CDD 2016

P. Depaepe rappelle que les élus ont reçu le tableau récapitulatif des CDD de la DIR. Le nombre d'ETP en CDD disponibles est proche de zéro.

S. L'Aminot précise qu'une coquille s'est glissée dans le document au niveau des CDD administratifs, qui correspondent uniquement à des motifs de remplacement.

P. Depaepe souligne que la politique de déprécarisation porte ses résultats.

S. Desoutter (CGT) souhaite des précisions sur le CDD d'assistante administrative.

S. L'Aminot explique que cette personne remplace l'assistante opérationnelle.

S. Desoutter (CGT) estime qu'il serait préférable de prolonger ce CDD jusqu'en fin d'année.

S. L'Aminot indique que cette disposition ne peut être mise en place car les arrêts de travail sont en général prolongés de mois en mois.

P. Depaepe précise que la notion juridique de contrat de remplacement concerne uniquement les congés de maternité.

7.1.2 – Grands déplacements d'agents NP

P. Depaepe précise que l'agent parti en service subaquatique n'effectue en réalité qu'une seule mission en région Méditerranée.

I. Praud (CGT) rappelle que les élus avaient demandé des éléments sur les restrictions médicales et la situation familiale. Il souhaite savoir si les agents sont réellement volontaires quand ils effectuent leurs demandes.

P. Depaepe répond que les demandes proviennent généralement d'agents qui n'habitent pas dans la région. Un seul cas est lié au désir de travailler sur un chantier nécessitant des compétences spécifiques.

S. Desoutter (CGT) demande si le nombre de jours effectués dans les autres DIR est compensé.

P. Depaepe explique que le système de compensation n'existe plus quand l'activité n'est pas surchargée. Les grands déplacements ne concernent pas les situations de rapprochement familial ou les restrictions médicales.

I. Praud (CGT) souligne que les grands déplacements ne peuvent qu'être basés sur le volontariat.

P. Depaepe signale que deux équipes de la région sont parties à Chalon-sur-Saône.

S. Desoutter (CGT) s'informe de la façon dont sont effectuées les demandes.

P. Depaepe répond qu'elles proviennent d'appels entre les DIR. Dans le cas du chantier subaquatique, il ne peut être géré par la DIR NP en raison de sa spécificité. La DIR est en général avertie deux semaines avant le départ de l'agent.

S. Desoutter (CGT) demande si la DIR NP accueillera prochainement des CDI issus d'autres régions.

P. Depaepe ne connaît pas encore la réponse.

7.1.3 – Plan de mutation 2016

P. Depaepe explique que le tableau est issu de la CCP. Il n'est pas encore définitif car il doit ensuite passer par la DRH et la DG. Il correspond à un simple recueil de vœux. La Direction n'a pas communiqué de façon suffisamment précise sur le sujet, mais elle a expliqué la situation aux agents qui se sont renseignés. Le processus est identique pour les mutations dans l'interrégion. Actuellement, une discussion est en cours sur la refonte de l'instruction sur les mutations.

P. Le Guen (SUD) se félicite que la possibilité de permutation ait été prise compte, comme il l'avait demandé. Toutefois, le président semble peu favorable à cette mesure.

P. Depaepe ne connaît pas la date de mise en application de la nouvelle instruction. Par ailleurs, il n'existe pas de tableau officiel des mutations. Les agents sont parfois informés directement par la DRH. En raison d'un problème d'effectifs, la DIR doit émettre des avis négatifs sur certaines mutations de techniciens. Elle n'a pas encore commencé à travailler sur le deuxième plan de mutation.

Y. Lorin (CGT) souligne que les mutations sont quelquefois accordées malgré les avis négatifs.

P. Depaepe explique que les avis ne sont pas des décisions.

S. Desoutter (CGT) propose de mettre en place un planning pour discuter du deuxième plan de mutation.

P. Depaepe estime préférable d'attendre le planning de la DRH avant d'organiser une réunion de travail ou de convoquer un CT extraordinaire.

7.2 – pour le Canal SNE (Présidence : M. Talon)

M. Talon indique que le tableau des effectifs 2015-2016 et des ressources extérieures a été fourni aux élus. L'activité du canal SNE n'est pas concernée par les mutations et les grands déplacements.

8– Point sur les bases (pour information)

8.1 – pour la DIR NP (présidence : P. Depaepe)

P. Depaepe précise que les élus ont reçu le tableau récapitulatif des agents affectés aux 6 centres, en précisant le nombre de postes dans les bureaux et de postes techniques. Des corrections devront être apportées dans un mois, après la validation des mutations. Le nom du site d'Amiens disparaîtra au profit de Glisy. Actuellement, une analyse du volume à déménager est en cours. Un marché public sera lancé pour les opérations de déménagement. Les agents disposeront de caisses normées et d'armoires à roulettes. Ils seront incités à trier leurs archives. Dans la mesure où les déménageurs n'emporteront pas les téléphones et ordinateurs portables, les agents devront les emporter pour le week-end. Le déménagement est prévu le vendredi et l'installation le samedi. Les agents devront déconnecter leurs ordinateurs. Des sacs spécifiques seront prévus pour les fils de connexion. Il sera nécessaire de trier les documents en trois groupes : ceux à garder dans le bureau, ceux à stocker aux archives scientifiques et ceux à détruire. Un inventaire du mobilier sera également dressé. Les meubles en mauvais état seront éliminés.

P. Le Guen (SUD) déclare qu'il a demandé la liste des agents affectés sur le centre car aucun annuaire n'est désormais imprimé par le siège. Cette liste serait utile pour la diffusion syndicale. Lors de la prochaine réunion, il sera nécessaire d'évoquer la répartition des bureaux et le fonctionnement du centre.

K. Fechner (CGT) s'informe du nombre de postes de tamisage à Glisy.

P. Depaepe répond que cette information figure dans le précédent rapport.

K. Fechner (CGT) demande si une zone de stockage pour les objets malodorants est prévue.

P. Depaepe précise qu'un local fermé à clé sera disponible.

S. Desoutter (CGT) souhaite savoir si un budget est prévu pour le déménagement des agents.

P. Depaepe répond que le personnel administratif ne sera pas obligé de prendre une journée de congés. Le vendredi sera peut-être considéré comme une journée employeur, mais il sera nécessaire d'assurer une permanence. L'organisation se fera plus précise quand l'échéance approchera.

8.2 – pour le Canal SNE (Présidence : M. Talon)

Ce point n'est pas abordé.

9– Questions diverses (pour information)

9.1 – Ventilation des PAS par période chronologique

P. Depaepe indique qu'aucun outil informatique ne permet de réaliser cette ventilation. Il propose de reporter ce point.

9.2 – Suites données à la réunion de décembre 2016 avec les agents de Villeneuve-d'Ascq

Ce point est reporté.

9.3 – Tableau de programmation individuel

I. Praud (CGT) explique que la demande réside dans l'envoi à chaque agent d'un tableau de ses affectations pour les deux ou trois semaines suivantes. Cette pratique existe dans d'autres régions. Il serait important de réaliser cette mise en place rapidement pour les techniciens d'opération.

P. Depaepe indique qu'il n'a pas d'objection à effectuer par rapport à cette demande. Le manque de visibilité dans le travail est en effet anxiogène pour les agents. Il serait souhaitable de disposer d'une colonne supplémentaire où figurerait le nom des techniciens associés à l'opération sur le tableau de programmation général. Il faudra cependant préciser clairement que le tableau de programmation peut être soumis aux changements. Ce tableau ne remplacera pas les ordres de mission. De plus, toutes les affectations ne seront pas forcément connues lors de l'impression du tableau. Il sera nécessaire de communiquer sur ces éléments si ce tableau est mis en place.

S. Desoutter (CGT) considère que les cases vides sur le tableau pourraient inciter les agents à proposer leur participation.

L. Sauvage se déclare favorable à ce système qui permettrait de donner une visibilité aux techniciens sur leur activité, mais celui-ci ne doit pas devenir une tâche supplémentaire consommatrice de temps pour les assistantes opérationnelles.

I. Praud (CGT) propose d'établir des tableaux individuels qui seraient envoyés par mail aux agents.

P. Depaepe observe que ce principe n'est pas souhaitable car il représenterait une charge de travail importante. La diffusion d'un tableau général représenterait une première étape.

9.4 – Budget des opérations

Ce point est reporté.

9.5 – Enquête sur les conditions de travail

Ce point est reporté.

9.6 – Calendrier des réunions de service

L. Sauvage précise que la prochaine réunion dans le Nord-Pas-de-Calais est prévue le 27 juin.

P. Depaepe ajoute que le calendrier a également été établi pour la Picardie.

9.7 – Point sur les téléphones mobiles

Ce sujet a été abordé au point 4-1.

9.8 – Point sur l'harmonisation fonctionnelle

Ce point est reporté.

9.9 – Etude sur les enduits peints du site de Bus-la-Mésière

Ce point est reporté.

9.10 – Point sur la flotte de véhicules de l'INRAP

P. Depaepe explique que les Ford Fiesta ont été supprimées. Le siège a lancé un audit sur l'utilisation des véhicules. Les résultats n'ont pas encore été communiqués. Désormais, l'INRAP doit commander ses véhicules auprès de l'UGAP. P. Depaepe ne peut confirmer si le nombre de véhicules restera identique. La Dir souhaite garder au minimum la même flotte et conteste le critère de répartition basé sur le kilométrage parcouru en raison de la densité urbaine de la région.

M. Talon précise que huit véhicules sont affectés à l'activité du canal SNE. Une partie de ces véhicules a été prêtée à d'autres utilisateurs.

La séance est levée à 17 heures 45.

Le secrétaire de séance
Parité syndicale
P. Barbet (SUD)



Pascal Depaepe
Nord-Picardie



Les Présidents

Marc Talon
Projet Canal SNE



5.15 - Point out to them the vehicles on the road.
The vehicles are the same as the ones in the picture.
The vehicles are the same as the ones in the picture.
The vehicles are the same as the ones in the picture.
The vehicles are the same as the ones in the picture.

5.16 - Point out to them the vehicles on the road.
The vehicles are the same as the ones in the picture.
The vehicles are the same as the ones in the picture.
The vehicles are the same as the ones in the picture.
The vehicles are the same as the ones in the picture.

5.17 - Point out to them the vehicles on the road.

5.18 - Point out to them the vehicles on the road.
The vehicles are the same as the ones in the picture.
The vehicles are the same as the ones in the picture.
The vehicles are the same as the ones in the picture.
The vehicles are the same as the ones in the picture.